

Jambes, le 26 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Classement étendu pour la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège

Le siège de l'Université de Liège est désormais encore mieux protégé. La Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, vient de signer l'arrêté ministériel qui étend le classement comme monument de 4 nouvelles ailes du bâtiment central de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.

Les nouvelles parties classées sont :

- les façades, toitures, couloirs voûtés et salles voûtées de l'aile des Jésuites ;
- les façades et toitures des trois travées de l'aile « Velbruck » ;
- les façades et toitures non encore classées de l'aile de la bibliothèque ;
- les façades avant et latérales et les toitures de l'aile de l'ancien Institut chimique.



Cette extension de classement offre aux bâtiments historiques de l'Université de Liège une protection patrimoniale plus cohérente puisque l'avant-corps central et ses deux ailes symétriques, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de la salle académique, de la salle de l'horloge et de la salle de lecture des périodiques bénéficiaient déjà d'un classement.

Le bâtiment de la Faculté de Philosophie et Lettres a joué et continue de jouer un rôle structurant prépondérant. Il a dicté l'évolution urbaine de tout un quartier et d'une portion significative du paysage liégeois.